



FINANCES PUBLIQUES

Le budget de l'Etat 2022 adopté à l'Assemblée nationale

Les membres de la chambre basse du Parlement ont adopté, le 18 décembre à Brazzaville, le projet de loi de finances de l'Etat exercice 2022 à la somme de 1935 253 000 000 F CFA, contre 1671,6

milliards F CFA en 2021. Ce budget est élaboré en rapport avec le programme de réformes économiques et financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et celui

en cours de négociation avec le Fonds monétaire international. Il prévoit de solder courant 2022 les douze mois de pension des retraités.

DENRÉES ALIMENTAIRES

La flambée des prix préoccupe les députés



Au cours de la séance de questions orales avec débat au gouvernement organisée le 17 décembre à Brazzaville, les députés ont interpellé les pouvoirs publics sur la flambée des prix des denrées alimentaires à l'orée des fêtes de fin d'année. Répondant à la question, le ministre du Commerce et de la Consommation, Alphonse Claude N'Silou, a indiqué que « notre pays ne produit pas suffisamment la quantité des biens correspondant aux besoins de sa population. Le Congo ne peut de ce fait parvenir à contrôler la fluctuation des prix ».

Page 2

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL FÉMININ

Le Congo retiré des éliminatoires de la compétition



La Fédération congolaise de football vient de signifier à la Confédération africaine de football le retrait des Diables rouges football dames (U-20) des éliminatoires de la Coupe du monde qui se disputera en 2022, au Costa Rica. Les Congolaises se seraient confrontées aux difficultés de se rendre au Nigeria disputer, le 17 décembre dernier, le match retour des éliminatoires face aux Super Eagles, après leur défaite à Brazzaville lors de la manche aller (0-4).

Les Diables rouges dames U-20/Adiac

Page 16

POOL

Les comités de dialogue et de réconciliation désormais opérationnels



Les participants à l'atelier de validation

L'adoption, le 17 décembre à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, du document stratégique des comités locaux de dialogue et de réconciliation ouvre la voie à l'opérationnalité de ces structures qui ont pour mission de veiller à la consolidation de la paix dans toutes les localités de cette contrée, long-

temps secouée par des conflits armés. Ces organes de veille ont été mis en place après la signature, le 23 décembre 2017 à Kinkala, de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités entre le gouvernement et les ex-combattants du Pasteur Ntoumi.

Page 3

COOPÉRATION

Mot de circonstance du ministre de la Coopération internationale et du Partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, à la rencontre « Congo, terre d'opportunités » à Abu Dhabi

Pages 8-9

EDITORIAL

Agir pour la rumba

Page 2

ÉDITORIAL

Agir pour la rumba

De là où ils reposent pour l'éternité, il n'y a pas de doute, les pionniers de la musique moderne des deux Congo, les gros calibres des générations qui les ont suivis dans les deux sens du concept doivent avoir appris cette nouvelle-là. La rumba que par leur génie le monde entier a remarquée, reconnue et adoptée, a été inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, le 14 décembre 2021. Cette consécration intervient à deux semaines de la fin de l'année, comme si l'instance culturelle onusienne avait voulu offrir par avance un joli cadeau de fin d'année aux peuples du Congo-Brazzaville et du Congo-Kinshasa attachés au partage de l'inspiration que leur souffle la nappe d'eau tranquille et profonde qui berce leurs deux capitales.

Que les artistes des deux rives du fleuve Congo, les intellectuels passionnés de culture, ainsi que les dirigeants des institutions publiques restés sensibles à la démarche de reconnaissance de la rumba par l'Unesco trouvent ici la reconnaissance de notre groupe de presse. A travers Les Dépêches de Brazzaville, Les Dépêches du Bassin du Congo, Le Courrier de Kinshasa et notre site internet, l'Agence d'information d'Afrique centrale a accompagné cette initiative jusqu'à son heureux aboutissement. Par nos articles de presse diversifiés, les acteurs impliqués dans le travail scientifique ainsi couronné ont commenté les étapes au cours desquelles leur passion pour le travail qui leur avait été confié s'est exprimée pleinement en dépit des difficultés rencontrées.

L'un d'eux, le Pr Joachim Emmanuel Goma Thethet, président du comité scientifique du projet pour le Congo-Brazzaville, notait dans une interview, le 16 septembre dernier, les bénéfices que les deux pays pourront tirer du succès de celui-ci. Il invoquait, entre autres attentes, la notoriété des deux Congo sur le plan diplomatique, la visibilité des artistes musiciens et, par effet d'entraînement, un enchaînement d'initiatives transversales touchant à l'éducation, à l'économie, à l'environnement, la rumba se dotant de ce fait d'un carnet d'adresses pour attirer touristes et investisseurs du monde du showbiz. Avec des retombées importantes pour les personnes qui y travailleront.

Pour tout dire, il y avait cette bataille qui consistait à obtenir le blanc-seing de l'Unesco. Elle vient d'être gagnée grâce au concours de tous. Il va rester celle de la conservation du « titre » pour emprunter au langage des sports de compétition. Quand il est déchu de son titre pour contreperformance, c'est sûr, le poids lourd toutes catégories entame une éprouvante descente aux enfers. De ce qui est obtenu, Brazzaville et Kinshasa devront œuvrer au maintien de la rumba sur la précieuse liste de l'Unesco. Il s'agira pour les deux villes jumelles, capitales des deux Congo, pour les autorités politiques, pour les créateurs et mécènes, d'agir en connaissance de cause.

Les Dépêches de Brazzaville

PANIER DE LA MÉNAGÈRE

Le gouvernement interpellé sur la hausse des prix alimentaires

A l'orée des fêtes de la Nativité et de Nouvel an, les prix des denrées alimentaires ont galopé sur les marchés congolais, ce qui complique de plus en plus le panier de la ménagère. C'est pour cette raison que la séance de questions orales avec débat au gouvernement, le 17 décembre à l'Assemblée nationale, a été dominée, entre autres, par cette situation.



Les députés pendant la séance de questions orales/DR

Interpellé sur la flambée des prix des denrées alimentaires sur le marché et des mesures préconisées pour endiguer ce fléau, le ministre en charge du Commerce et de la Consommation, Alphonse Claude N'Silou, a indiqué que c'est une conséquence de la loi de l'offre et de la demande.

Selon lui, quand un pays produit la quantité des biens correspondant aux besoins de sa population, il peut contrôler les prix. Mais, des pays comme le Congo dont la production ne couvre pas les besoins de leur population sont obligés d'aller sur le marché international pour compléter ce qui manque. « L'offre étant faible, la demande très forte, les prix ont flambé en traînant cette ruine. C'est l'origine de la flambée des prix chez nous et même dans les pays développés », a-t-il expliqué.

Revenant sur les prix de certaines marchandises affichées à Pointe-Noire et à Brazzaville, en matinée du 17 décembre, le ministre d'Etat a rassuré la représentation nationale que le gouvernement n'est pas resté les bras croisés. D'après lui, le prix du blé a connu également une augmentation vertigineuse ainsi que le fret. Actuellement, l'Etat travaille sur la filière farine, notamment les minotiers de manière à conserver le prix du pain.

« La paix est dans la marche, donc surveillons tous l'évolution des prix comme le lait au feu. Nous allons poursuivre le travail actuel pour que ces prix continuent de baisser pendant et après les fêtes. Pour avoir la maîtrise des prix, le Congo doit maintenant produire suffisamment pour satisfaire les besoins de sa popu-

lation. C'est la chose la plus importante, le gouvernement y travaille aujourd'hui », a répondu Alphonse Claude N'Silou.

Les députés ont également interpellé les membres du gouvernement sur les mesures envisagées pour permettre aux partis politiques sélectionnés de bénéficier du financement public, notamment l'allocation budgétaire et gouvernementale. Ceci conformément à la loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques.

Les échanges ont aussi porté sur le départ depuis environ quatre ans des enseignants et élèves namibiens de l'Institut de formation professionnelle de Loudima, dans la Bouenza, et la disparition du cinéma au Congo.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

POOL

Les comités locaux de dialogue se dotent d'un plan d'action stratégique

Le document stratégique et opérationnel qui couvre l'exercice 2022-2024 a été validé à l'unanimité, après amendements, le 17 décembre à Kinkala, par les responsables des comités locaux de dialogue et de réconciliation. Son adoption a eu lieu en présence du directeur de cabinet du Haut-commissaire à la Réinsertion des ex-combattants, Albert Samba, de quelques responsables de la Commission ad hoc mixte paritaire (Camp) ainsi que des autorités locales et départementales.

Après la signature, le 23 décembre 2017 à Kinkala, de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités entre le gouvernement et la partie rebelle, le Haut-commissariat à la Réinsertion des ex-combattants (HCREC) avait mis en place des comités locaux de dialogue et de réconciliation dans tous les treize districts du Pool. Ces structures ont pour mission de veiller à la consolidation de la paix dans toutes les localités et villages en vue de prévenir d'éventuelles résurgences de troubles dans ce département. Mais depuis leur mise en place, ces comités locaux fonctionnaient sans un cadre légal et réglementaire.

L'atelier auquel les autorités locales et départementales ont pris part a permis de doter ces structures d'un plan d'action stratégique exercice 2022-2024, conçu par un consultant, Alain Robert Moukouri, expert en la matière. Il s'agit d'un canevas de travail qui permettra à ces organisations locales de mener régulièrement des actions de sensibilisation et de consolidation de



Les participants à l'atelier de validation posant en famille

la paix. Les comités locaux de dialogue et de réconciliation ont la mission de veiller à la paix et de consolider les acquis de quiétude, de vivre ensemble par la cohésion sociale, le dialogue et le développement des localités.

Le plan d'action stratégique validé poursuit quatre objectifs majeurs. Il s'agit d'organiser des séminaires de renforcement des capacités au profit des animateurs et de la population ; d'ini-

tier des campagnes de paix, de prévention et de règlement pacifique des conflits ; de mobiliser les partenaires ainsi que de soutenir des initiatives de développement qui garantissent la paix dans le Pool.

« Je vous félicite pour le travail abattu. Je vais transmettre le document approuvé à qui de droit pour une prise en charge de ce qui a été sollicité. Je tiens à remercier, très sincèrement,

les partenaires techniques qui nous ont accompagnés, notamment la Banque mondiale, le gouvernement japonais ainsi que les responsables de comités locaux de dialogue et de réconciliation », a souligné le directeur de cabinet du HCREC, Albert Samba.

Le plan d'action stratégique des comités locaux de dialogue et de réconciliation a été financé par le Projet d'appui à la promotion des

moyens de subsistance durables dans le département du Pool (PASD). Un projet financé par le Fonds japonais de développement social et mis en œuvre par la Banque mondiale.

Le projet PASD se développe à travers la stimulation de l'amélioration des moyens de subsistance ; la promotion de l'utilisation durable de l'énergie. Il s'exécute dans trois districts du Pool, notamment à Koubolo et Linzolo, dans le district de Goma Tsé-tsé, à Yalevounga et Yangui à Kinkala ainsi que Missafou et Matessama dans le district de Mindouli. Il met l'accent sur les activités productives, la gestion du projet ; le suivi-évaluation et la diffusion des connaissances. Le projet aidera 192 groupes dont 180 de femmes et 12 de jeunes, et fournira une aide à 1920 bénéficiaires directs et une aide indirecte à 9600 personnes. Pour leur permettre de bien fonctionner, le PASD a offert aux comités locaux de dialogue et de réconciliation du matériel de bureau et informatique.

Firmin Oyé

LE FAIT DU JOUR

La démocratie à la carte

Le sentiment partagé par plusieurs observateurs en rapport avec la conférence sur la démocratie, organisée par visioconférence, les 9 et 10 décembre derniers, est que par cette initiative « controversée », le président des Etats-Unis d'Amérique, Joe Biden, n'a pas contribué à faire de la démocratie une quête de tous les instants pour les peuples de toutes les nations dont le rêve est de vivre dans un monde prospère, malgré les difficultés de parcours auxquelles chacune d'elles peut être confrontée.

Grâce aux moyens sophistiqués de la science et de la technologie, 110 pays, en l'occurrence leurs dirigeants, ont essayé d'échanger sur l'avenir de l'humanité dans le secteur où cette dernière pêche le plus : celui des droits humains. Des coïncidences à la fois heureuses et troubles ont composé avec la période choisie par Joe Biden pour débattre de la démocratie à l'échelle planétaire. La première de ces coïncidences est que le sommet s'est clôturé le 10 décembre, date de la célébration annuelle de la Journée internationale des droits de l'homme.

La seconde est qu'à tout hasard, le dossier Julian Assange a été remis sur les projecteurs de l'actualité.

Assange est ce journaliste australien âgé de 50 ans aujourd'hui, informaticien et fondateur de Wikileaks, une organisation qui s'est révélée en 2010 en publiant des télégrammes diplomatiques classifiés illustrant la manière dont les services de renseignement des grandes puissances opèrent dans le monde. Les Etats-Unis d'Amérique en particulier sont le pays dont les actions, lors des guerres d'Irak et d'Afghanistan, ont été plus exposées. Des révélations qui provoquent gêne et colère aux Etats-Unis, alors que pour ses admirateurs, Assange n'a fait que « son travail ». Depuis, Washington a lancé contre le « cyber-militant » une procédure d'extradition très médiatisée. Refugié à l'ambassade d'Equateur, à Londres, entre 2012 et 2019, l'homme n'est pas au bout de ses peines.

Sur cette dernière affaire et sur d'autres, pour lesquelles la première puissance mondiale n'a pas souvent montré qu'elle coopérait avec le même engouement démocratique (ratifi-

cation du traité de Rome sur la Cour pénale internationale, fermeture du camp de Guantanamo, etc.), les langues se délient pour inviter le locataire de la Maison-Blanche à balayer devant sa propre porte. A ce titre, estiment ceux qui s'expriment ainsi sans être les porte-parole des Etats non invités au sommet de la démocratie, cette initiative ne pourrait être suivie d'effets. C'est exactement sur le même ton que se sont exprimés les dirigeants russes et chinois. Sont-ils frustrés de ne pas figurer parmi les 110 nations démocratiques « sélectionnées ? ». Peut-être ont-ils en même temps l'occasion de hausser les épaules et s'exclamer : « à quoi bon ! ».

Rappelons tout de même qu'à travers cette rencontre, le président Joe Biden a concrétisé sa promesse de campagne. Cela peut aussi être cohérent avec un slogan qu'il a beaucoup manié durant sa marche vers la conquête du bureau ovale, à savoir America is back, l'Amérique est de retour. Réunir 110 dirigeants sur une thématique considérée comme la meilleure référence de gouvernance pour tout Etat moderne qui se respecte suscite nécessai-

rement le mécontentement de ceux qui n'y ont pas été associés. Surtout que comme les invités, ceux-là organisent des élections pluralistes, autorisent la compétition des partis, laissent la presse travailler tranquillement et les opinions s'exprimer librement. Ne pas être récompensé de tels efforts peut être copieusement « injuste ».

Comme il a promis un autre sommet de même nature, mais en présentiel l'année prochaine, Joe Biden pourrait certainement ouvrir plus largement la liste de ses invités si d'ici-là sa perception change. Etant donné ensuite que ce n'est pas lui qui paye le billet ni le séjour, pourquoi ne pas parler à tout le monde ? Pourquoi vouloir « calculer » si l'objectif est de faire comprendre à ses interlocuteurs qu'ils doivent œuvrer à démocratiser davantage leurs régimes et leurs pays pour le bonheur de l'humanité ? Dans une telle optique, seul le dialogue a le pouvoir de changer les choses en bien car le leadership de l'Amérique, en termes de progrès des nations, pourrait lui être reconnu.

Gankama N'Siah

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 16 décembre 2021

Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi 16 décembre 2021 en visioconférence, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Onze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi organique fixant la procédure de révision de la Constitution et un projet de loi constitutionnelle révisant l'article 157 de la Constitution du 25 octobre 2015, au titre du ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ; Un projet de loi fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière, un projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains et un projet de décret fixant les modalités d'occupation des biens immobiliers du domaine public de l'Etat, au titre du ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement ;

Un projet de loi portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de partage de production relatif au permis Marine XII, au titre du ministère des Hydrocarbures ;

Un projet de décret portant approbation des statuts de l'Imprimerie nationale du Congo, au titre du ministère de la Communication et des Médias ;

Un projet de décret portant approbation des codes des réseaux du système électrique et une communication relative à l'opérationnalisation de la société de transport de l'électricité, au titre du ministère de l'Energie et de l'Hydraulique ;

Une communication relative à l'inscription de la rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco, au titre du ministère de la Culture et des Arts ; Des nominations au titre du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire.

I/- Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

1/- Projet de loi organique fixant la procédure de révision de la Constitution

Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones en mission, M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a précisé aux membres du Conseil des ministres que le projet soumis à leur examen a été initié sur le fondement des articles 240 et 242 de la Constitution du 25 octobre 2015, qui encadrent l'exercice du pouvoir de révision ; l'article 242 précité dispose « (qu') une loi organique fixe la procédure de révision de la Constitution ».

L'initiative de la révision de la Constitution appartient au président de la République et aux membres du Parlement. Lorsque l'initiative émane du président de la République, le projet de loi peut être directement soumis au référendum, après avis de la Cour suprême. Le président de la République peut également, après avis de la Cour suprême, soumettre le projet de loi au Parlement réuni en congrès, lequel se prononce par un vote à la majorité des trois quarts de ses membres.

D'autre part, toute proposition de loi de révision, c'est-à-dire une initiative d'origine parlementaire, est directement soumise au Parlement réuni en congrès, qui est tenu de l'examiner dans les 15 jours qui suivent ; elle est votée par les trois quarts de ses membres.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi organique fixant la procédure de révision de la Constitution. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

2/- Projet de loi constitutionnelle révisant l'article 157 de la

Constitution du 25 octobre 2015

Poursuivant son propos, le ministre Mondjo a rappelé aux membres du Conseil des ministres que, depuis son adoption, la Constitution du 25 octobre 2015 a permis la mise en place d'institutions et des mécanismes propices à la consolidation de l'Etat de droit dans notre pays. La loi fondamentale solennellement approuvée par le peuple par référendum a déployé ses bienfaits depuis un peu plus de cinq ans ; elle présente cependant quelques faiblesses à corriger, pour assurer une mise en œuvre cohérente de certains mécanismes constitutionnels.

Ainsi, l'article 157 de la Constitution nécessite une révision, en tenant compte de l'expérience de son application dans le cadre de la riposte contre la pandémie de coronavirus covid-19.

La volatilité et l'imprévisibilité de cette pandémie ont montré que le délai dont peut avoir besoin un Etat pour lutter efficacement contre une situation de crise est nécessairement variable en fonction de la menace et des mesures à prendre.

La période de vingt jours renouvelables pour chaque période de prorogation de l'état d'urgence sanitaire a fait que celui-ci a déjà été renouvelé trente fois, pour autant de convocations de chacune des chambres composant le Parlement en session extraordinaire lorsqu'elles n'étaient pas en session ordinaire.

C'est la recherche d'une adéquation réaliste avec la menace représentée par ce type de crise que le président de la République et le Parlement devraient être autorisés à moduler la durée de l'état d'urgence en fonction du contexte.

Le projet de loi constitutionnelle soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres propose de laisser l'appréciation de la durée de l'état d'urgence ou de l'état de siège, au président de la République lors de la déclaration initiale et au Parlement, sur proposition du président de la République, en cas de prorogation. Dans les deux cas, la durée ne peut excéder quatre-vingt-dix jours.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi constitutionnelle révisant l'article 157 de la Constitution du 25 octobre 2015. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Pierre Mabilia, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement, a présenté trois textes.

Le premier texte est un projet de loi fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière.

Pour l'essentiel, le texte examiné a modifié les règles de publicité des formalités d'immatriculation, en élargissant leur spectre. Ainsi, les parties sont tenues d'afficher toute transaction à la mairie du lieu de situation du bien, ou au siège du district et au Tribunal de grande instance du lieu de situation du terrain et, in fine, par une pancarte sur le terrain lui-même.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi fixant les règles d'immatriculation de la propriété immobilière. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Le deuxième texte examiné est un projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018

fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains.

Pour favoriser le développement économique et social de notre pays et pour lutter contre la thésaurisation improductive des terres, le projet en examen renforce la prépondérance de l'Etat dans la propriété, la mise en valeur ou la mise à disposition des terres du domaine rural aux investisseurs. C'est ainsi que le projet de loi prévoit que toute transaction foncière relative aux terres coutumières, si elle doit garantir aux propriétaires terriens leurs droits d'usage, de perception des fruits et de libre disposition de leurs biens, doit permettre l'exercice du droit de préemption reconnu à l'Etat et aux collectivités locales à l'occasion d'un certain nombre de transactions listées dans le projet de loi.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Enfin, le ministre d'Etat Mabilia a soumis à l'examen et adoption du Conseil un projet de décret fixant les modalités d'occupation des biens immobiliers du domaine public de l'Etat. Ce projet de décret a pour objet de rendre plus efficaces les procédures d'affectation, d'autorisation expresse d'occuper et d'autorisation provisoire d'occuper telles que prévues par le décret n°2005-515 du 26 octobre 2005.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités d'occupation des biens immobiliers du domaine public de l'Etat.

III/- Ministère des Hydrocarbures

Invité à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen des membres du Conseil un projet de loi portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de partage de production relatif au permis Marine XII.

Attribué par décret de 2006 à la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), le permis Marine XII avait pour opérateur la société ENI Congo et avait fait l'objet d'un contrat de partage de production entre ces deux sociétés et l'Etat congolais, contrat approuvé par une loi du 11 mai 2010.

Après diverses évolutions, le groupe contracteur est désormais composé de la SNPC (10%), d'ENI Congo (65%) et de Lukoli Upstream Congo (25%).

Le projet soumis à l'examen du Conseil des ministres vise à définir les termes et conditions applicables au projet de développement de gaz et de la production de gaz naturel liquéfié, afin que soient accrues et valorisées la production de gaz et des hydrocarbures liquides associés.

Après un examen attentif de cet important projet, dont une des finalités peut être également recherchée dans la baisse des prix du gaz et le renforcement de la production d'électricité, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de partage de production relatif au permis Marine XII. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

IV/- Ministère de la Communication et des Médias

M. Thierry Lézin Mougalla, ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, a soumis à l'examen et adoption des membres du Conseil des ministres un projet de décret portant approbation des statuts de l'Imprimerie nationale du Congo.

Ce projet de décret, pris en conformité avec les dispositions du décret n°2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises

et des établissements publics, est consécutif à l'entrée en vigueur de la loi n°27-2021 du 12 mai 2021 portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé « Imprimerie nationale du Congo ».

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'Imprimerie nationale du Congo.

V/- Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Prenant à son tour la parole, M. Honoré Sayi, ministre de l'Energie et de l'Hydraulique, a soumis à l'examen et adoption des membres du Conseil des ministres un projet de décret portant approbation des codes de réseaux du système électrique national.

Ce secteur, dont la gestion est libéralisée depuis l'adoption de la loi de 2003, doit garantir aux producteurs indépendants un accès équitable aux services de l'électricité. Le projet de décret soumis à l'examen du Conseil contient des codes d'accès élaborés par un cabinet indépendant, et ce avec le soutien des pouvoirs publics et de la Banque mondiale.

Après discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret soumis à son examen et portant approbation des codes de réseaux du système électrique national.

VI/- Communications

Le Conseil des ministres a suivi deux communications ; la première communication, présentée par le ministre Honoré Sayi, en charge de l'Energie et de l'Hydraulique, portait sur la problématique relative à l'opérationnalisation d'une société de transport de l'électricité.

La seconde communication, présentée par M. Dieudonné Moyongo, ministre de la Culture et des Arts, était relative à l'inscription de la rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité de l'Unesco. Le Conseil des ministres, tout en se réjouissant de cette importante victoire culturelle et diplomatique et en remerciant l'Unesco, prise en la personne de sa directrice générale, Mme Audrey Azoulay, indique aux Congolaises et aux Congolais que la persistance de la pandémie empêche de fêter dignement cet événement, dont la célébration interviendra à une date ultérieure propice.

VI/- Nominations

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes.

à Ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire

-Inspecteur général des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité : M. Ulrich Presley Ibiatsi, administrateur des SAF.

-Directeur général des Affaires sociales : M. Christian Roch Mabilia, administrateur en chef des SAF.

-Directeur général de l'Action humanitaire : Mme Kamba, née Matanda Manssoela Sylvianne, administrateur des SAF.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos les travaux du Conseil et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 15h55.

Fait à Brazzaville, le 16 décembre 2021

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin Mougalla

GOUVERNANCE

La société civile prête pour le suivi des réformes

Les cinq organisations de la société civile retenues pour le contrôle et le suivi des réformes et bien d'autres projets mis en œuvre par le gouvernement ont, du 14 au 16 décembre, à Brazzaville fait le point des actions qu'elles vont mener l'année prochaine, dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

« Nous allons mener nos enquêtes sur deux secteurs essentiels, à savoir l'éducation et la santé. L'objectif c'est de voir si les réformes envisagées et budgétisées ont été réalisées », a confié Florent Kihoulou de l'organisation non gouvernementale Niosi. « Nous sommes suffisamment outillés pour nous déployer à travers le territoire national. Il ne nous reste plus qu'à budgétiser les activités puis soumettre l'état de besoins au Prisp pour financement », a-t-il poursuivi.

Face aux nombreux défis de gouvernance dans le pays, la participation de la population et l'engagement de la société civile dans le suivi des réformes contribuent, d'après le coordonnateur du Projet de réformes intégrées du secteur public (Prisp), Ferdinand Doukaga Kwanda, au renforcement de la reddition des comptes et à la redevabilité. « Il était essentiel pour le Prisp, après le soutien à la mission de la collecte documentaire sur les budgets de 2014 à 2019, de continuer à appuyer les organisations de la société civile à renforcer leur engagement à travers cet atelier sur la nomenclature budgétaire de l'Etat et la validation des outils d'enquêtes », a-t-il indiqué.

Signalons que les cinq organisations de la société civile ont été préparées dans le cadre du Prisp, projet financé par la Banque mondiale. Il vise l'amélioration de la mobilisation des ressources publiques hors pétrole et accompagne le Congo dans la mise en place des réformes en matière de gouvernance. Intervenant à l'ouverture de cet atelier, le représentant du Prisp au niveau de la Banque mondiale, Ousman, a déclaré : « Nous ne pouvons pas travailler exclusivement avec l'administration sans impliquer les acteurs externes de contrôle, de reddition des comptes, de suivi-évaluation des politiques publiques et réformes mises en place. Des organes de contrôle externes ont un rôle important à jouer ».

Notons que c'est en juillet 2019 que le Congo a signé une convention de partenariat avec cinq organisations de la société civile pour rendre meilleurs les résultats de développement, dans un contexte d'amélioration de l'environnement de la gouvernance économique par le renforcement de l'efficacité et la transparence dans la gestion des finances publiques.

Lopelle Mboussa Gassia

ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS

Des femmes entrepreneures adoptent l'initiative du réseautage

Les promotrices des activités génératrices de revenus ont sollicité, le 15 décembre à Brazzaville, aux autorités congolaises de mettre en place un programme d'accès au financement pour les femmes évoluant dans ce domaine.

Le vœu a été formulé à l'issue de la session de formation sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des femmes entrepreneures et promotrices des activités génératrices de revenus. La session a été organisée par le ministère de la Promotion de la femme et de l'Intégration de la femme au développement, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement au Congo. L'objectif a été d'organiser les femmes entrepreneures en réseau d'intérêt commun.

En effet, pendant deux jours, les femmes ont acquis des connaissances sur plusieurs concepts, notamment la différence entre un homme d'affaires et un entrepreneur, le tribunal compétant international en cas de litige commercial et bien d'autres.

A l'issue des travaux, les femmes ont émis le souhait d'avoir un appui du ministère, un accompagnement dans la formalisation des entreprises, un accompagnement matériel et financier pour les promotrices des activités génératrices de revenus. Elles ont demandé également la création des structures d'encadrement, la mise en place d'un programme d'autonomisation des femmes, un fonds de garantie et de soutien ainsi qu'un compte bancaire en leur faveur. Les participantes à la session de formation ont ainsi invité leurs consœurs à se former, à s'instruire et à changer de comportement. Notons que la formation s'inscrivait dans le cadre du Plan de travail annuel 2021, signé entre le ministère et le Programme des Nations unies pour le développement, intitulé « Appui technique aux femmes promotrices d'activités génératrices de revenus évoluant à Brazzaville et Pointe-Noire ». Elle a regroupé plus d'une vingtaine de femmes entrepreneures et promotrices des activités génératrices de revenus de tous les arrondissements de Brazzaville.

Le directeur général de l'Intégration de la femme au développement, Alain Hippolyte Delon Issié, a rappelé dans son mot de clôture l'importance de cette formation. Selon lui, les femmes ont acquis des connaissances nécessaires qui leur permettront d'être efficaces, compétentes et actives dans leurs activités quotidiennes.

Lydie Gisèle Oko

POOL

Des handicapés reçoivent des équipements de mobilité

Aux personnes vivant avec handicap des différents districts du département du Pool, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Irène Mboukou-Kimbatsa, a apporté des équipements de mobilité pour soulager leurs souffrances.



La remise des kits de mobilité par la ministre des Affaires sociales/Adiac

Il s'agit de tricycles, moto tricycles, béquilles, cannes anglaises, cannes blanches... La remise a eu lieu à Kinkala, chef-lieu du département, en présence notamment du secrétaire permanent du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, Jean de Dieu Goma.

« Parmi nous, il y en a qui veulent bien faire des activités lucratives pour se prendre en

charge mais la mobilité jusqu'à a posé problème. Ce don permettra à certains d'entre nous de nous déplacer plus facilement pour réaliser les activités génératrices de revenus qui conduisent à l'autonomie », a déclaré Maurice Ndingamani, un handicapé vivant à Boko venu pour recevoir à mains propres son tricycle.

Parmi les bénéficiaires, il y a également les travailleurs sociaux œuvrant dans les circonscriptions d'action sociale du département du Pool. Ce don apporté par la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire s'inscrit dans le cadre de la célébration, en différé, de la Journée internationale des personnes vivant avec handicap.

Rominique Makaya

VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Les représentants des mouvements syndicaux émettent des approches de solutions

Le Haut-Commissaire à la justice restaurative, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, Adolphe Mbo Maba, a échangé, le 17 décembre à Brazzaville, avec les représentants des élèves sur la question de la violence en milieu scolaire, notamment ses causes et les actions à mener afin de l'éradiquer.

Adolphe Mbo Maba, de manière pédagogique, a voulu connaître les causes principales et secondaires des violences qui gangrènent ces dernières années la société congolaise. Il s'est, en effet, interrogé si le déficit en instruction civique était dû au manque des espaces culturels et sportifs adéquats ou encore à un relâchement des parents.

Selon cet ancien chef d'école et dirigeant des mouvements d'élèves, il est temps de se pencher sérieusement sur le problème. « Nous ne pouvons pas décider unilatéralement sur les décisions à prendre. Nous devons discuter afin de trouver, ensemble, des solutions, car l'école est un temple du savoir mais aujourd'hui, elle est prostituée », a indiqué Adolphe

Mbo Maba.

Dans le but d'apporter quelques éclaircissements aux interrogations de leur interlocuteur, le président national du Mouvement des élèves et étudiants du Congo, Kocernant Epara, a estimé qu'il est mieux d'exécuter certaines décisions.

D'après lui, l'incompétence de certains membres du corps enseignant et de quelques élèves puis le favoritisme sont à l'origine de la dégringolade du système éducatif congolais. Il pense qu'il faut numéroter ou personifier les macarons afin d'identifier facilement les élèves délinquants, assainir l'administration scolaire, mettre fin à la corruption en milieu scolaire ou organiser un dialogue inter-école pour écouter les concernés.

S'en est suivi, un échange qui a permis aux élèves de débattre, sans langues de bois, les problèmes qui minent leurs écoles dont la primauté du sexe et de l'argent sur le travail bien fait ou l'effort.

Notons que le Haut-Commissariat à la justice restaurative, à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile est chargé, entre autres, à préparer, élaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention juvénile et de traitement de la délinquance juvénile ; répertorier, sensibiliser et prévenir les formes de délinquance juvénile; identifier les jeunes exposés à la délinquance sous toutes ses formes ; renforcer la prise en charge des jeunes délinquants, ...

Rude Ngoma

ETAT CIVIL

Le HCR offre du matériel au gouvernement congolais

L'administratrice principale de protection auprès du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) au Congo, Lydie Navigué, a remis, le 17 décembre à Brazzaville, 4 681 registres d'actes de naissance ainsi que des outils informatiques et accessoires, meubles de bureau et fournitures de bureau, d'une valeur de cent vingt mille dollars américains, au préfet, directeur de cabinet du ministre en charge de la Décentralisation et du Développement local, Jean-Béal Akoundzé.

Recevant le don et remerciant le HCR, Jean-Béal Akoundzé a reconnu que le HCR a été, en effet, dans toutes les étapes qui ont conduit à la mise en place par le gouvernement de sa politique de refondation du système national d'état civil, laquelle politique sera mise en œuvre à compter de l'année prochaine. « *Le HCR est donc pour le gouvernement un partenaire stratégique dans l'exécution de ce chantier combien vital* », a-t-il souligné.

De son côté, l'administratrice principale de protection auprès du HCR a précisé que cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la campagne Ibelong, en français « J'existe », lancée par le HCR depuis 2013, appelant ainsi les Etats à prendre des mesures nécessaires pour lutter contre le phénomène inquiétant de l'apatridie. Elle a estimé que ce don contribuera significativement à renforcer les capacités des services d'état civil et à réduire de manière significative les risques



Remise d'un échantillon de registres d'actes de naissance./DR

d'apatridie.

« *De manière significative, pour donner suite à ces engagements, le Congo, à travers le ministère de la Décentralisa-*

tion, a lancé un recensement à vocation d'état civil qui a conduit à l'identification de près de deux cent mille personnes dépourvues d'acte de

naissance et qui sont donc à risque d'apatridie », a-t-elle signalé. Elle a indiqué qu'avec ce nombre important, le HCR salue la volonté du gouvernement

congolais qui a entrepris des démarches significatives en prenant des mesures concrètes pour régler, de manière définitive, la situation de ces personnes, et éviter l'apparition des nouveaux cas. En rappel, l'appui du HCR au Congo sur le volet état civil se résume comme suit : un appui de 2000 registres d'actes de naissance et un lot important de matériel et fournitures de bureau a été fait en 2018 aux vingt centres principaux d'état civil du département du Pool ; 3392 registres d'actes de naissance ont été offerts à la Direction générale de l'administration du territoire pour le compte des centres d'état civil en 2019 et 2020 ; dotation en ordinateurs dont un de grande capacité servant à loger la base de données exploitables à tout moment des résultats principaux de recensement à vocation d'état civil ; appui à la validation de la politique nationale de réforme et de modernisation de l'état civil en octobre 2021 (...).

Guillaume Ondzé

CONGO-UNICEF

Les deux partenaires ravis de leur coopération

A la faveur de la commémoration des 75 ans de la création du Fonds des Nations unies pour l'enfance (l'Unicef), le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, s'est félicité, le 17 décembre à Brazzaville, de la réduction du taux de mortalité infantile au Congo, un des progrès réalisés en collaboration avec cette agence onusienne installée dans notre pays, il y a 57 ans.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Unicef, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est actuellement de 47,8 décès pour 1000 naissances vivantes. Au cours des décennies passées, ce taux de mortalité était de 182,6 décès pour 1000 naissances vivantes en 1960 et à 117 décès pour 1000 naissances vivantes en 2005 et à 52 pour 1000 naissances vivantes en 2015.

Le chef du gouvernement congolais s'est réjoui également de l'augmentation du taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire qui avait chuté à 76% en 2000, et qui se situe maintenant à 108%, selon les données de l'an 2015.

Anatole Collinet Makosso a ajouté que la qualité des apprentissages s'est également améliorée avec un taux d'achèvement au primaire qui est passé de 68% en 1990 à 91% en 2015. Et, le taux de mortalité maternelle de 890 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 a baissé à 781 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005, avant d'atteindre 436 pour 100 000 naissances vi-



Anatole Collinet Makosso commémorant les 75 ans de l'Unicef en compagnie des enfants/Adiac

vantes en 2015 et de chuter encore à 378 pour 100 000 naissances vivantes. « *La loi n°4-2021 portant protection de l'enfant et la loi n°5-2011 portant promotion et protection de la population autochtone ont largement contribué à l'amélioration du cadre légal ainsi qu'au renforcement des mesures de protection de l'enfant au Congo* », a indiqué le Premier ministre.

Pour sa part, le Dr Chantal Umutoni, représentante de l'Unicef au Congo, s'est souvenue de nombreuses œuvres

de cette agence onusienne qui a révolutionné la vie des enfants, entre autres, la pompe manuelle, la surveillance de la croissance, la baisse des mariages précoces, la thérapie de réhydratation orale, la promotion de l'allaitement et la vaccination ainsi que le plaidoyer pour l'adoption de la convention de Nations unies relative aux droits de l'enfant.

« *Au début des années 1990, les niveaux de vaccination des enfants atteignaient 80%. L'Unicef a mis à l'échelle les aliments thérapeutiques*

prêts à l'emploi pour traiter les enfants souffrant de malnutrition, y compris au Congo. De 2000 à 2019, l'extension de la couverture de la prévention et du traitement du paludisme par la moustiquaire imprégnée, de tests et de médicaments », a indiqué le Dr Chantal Umutoni. Par ailleurs, face à la pandémie de covid-19 et en matière de santé des enfants, le Premier ministre du Congo a notifié la continuation de la vaccination et la prolongation pédagogique, notamment le rattrapage sco-

laire, la formation des enseignants, l'installation des kits d'hygiène et d'assainissement dans les écoles publiques ainsi que privées et la mise en place d'un fonds covid-19 pour soutenir deux cent mille ménages. Signalons que l'agence de l'Unicef au Congo s'est installée en 1964. Elle a le mandat d'accompagner les autorités du pays à promouvoir et défendre les droits des enfants ainsi qu'améliorer leur accès à des services sociaux de base de qualité.

Fortuné Ibara

Mot de circonstance de son excellence M. Denis Christel Sassou Nguesso à l'occasion de la rencontre «Congo, terre d'opportunités» à Abu Dhabi, 15 décembre 2021

Mesdames et messieurs, distingués invités.

Je voudrais d'emblée vous remercier de votre présence à l'occasion de cette rencontre que nous organisons pour présenter les opportunités d'investissements pouvant être réalisés dans notre pays le Congo. Je voudrais également vous transmettre les salutations chaleureuses de son excellence Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo, qui a récemment séjourné ici aux Émirats arabes unis. S'inscrivant dans la logique de notre président et sur son instruction personnelle, mon voyage témoigne de l'intérêt réciproque accru que se portent le Congo et les Émirats arabes unis.

Je suis profondément honoré d'être avec vous ici à Abu Dhabi en cette année du cinquantenaire de la création des Émirats arabes unis.

La réussite de votre pays a inspiré et inspire encore beaucoup de peuples à travers le monde. Cette réussite est la concrétisation d'un modèle économique qui a fini par s'imposer avec le temps. Je pense qu'en ayant une vision claire, des convictions profondes, le tout adossé à une stabilité politique solide, on s'ouvre indéniablement la voie du progrès et de la réussite.

Mesdames et messieurs, distingués invités.

C'est pour cette raison que mon pays, le Congo, a décidé de s'inscrire dans cette logique.

Lui aussi, comme vous, jouit d'une grande stabilité politique grâce aux efforts inlassables de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, grand artisan de la paix.

Vous l'avez compris, c'est au nom de mon pays que je viens partager avec vous le concept «Congo, terre d'opportunités».

Il s'agit d'un concept de rencontres pragmatiques qui permet à la République du Congo de venir au contact des investisseurs de tous horizons pour présenter les atouts dont notre pays dispose.

Notre volonté est de partager avec le secteur privé du monde entier notre ambition de développement, en mettant en avant le mécanisme des partenariats public-privé qui obéit à une réelle volonté politique du gouvernement.

Le Congo a des atouts géographiques favorables à une économie ouverte, compétitive et propice au développement.

Situé au cœur des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, marché commun, avec la majorité desquels il partage une frontière.

Notre pays est connu pour sa chaleur et son hospitalité, mais également pour ses ressources naturelles diverses et variées, comptant notamment près de 10 millions d'hectares de terres arables, réparties sur une superficie de 342 000 kilomètres carrés.

Avec un relief régulier, un climat adéquat, un important réseau hydrographique et une végétation d'une densité qui en fait le deuxième poumon vert de la planète mais également le mieux conservé, Permettez-moi de vous dire que si l'Afrique était un organisme vivant, le Congo serait certainement l'une de ses artères principales car fort de notre façade maritime de 175 kilomètres, nous permettant ainsi de disposer de l'un des leviers de l'interconnexion africaine.

Ces atouts géographiques ont été valorisés par des infrastructures de base qui ont permis à notre pays d'être doté :



-d'un port en eau profonde, l'un des plus importants de la région située à équidistance entre le cap de bonne espérance et le détroit de Gibraltar.

-de plusieurs aéroports aux normes internationales permettant de couvrir les principales villes du pays.

Ces infrastructures sont de réels accélérateurs de compétitivité et de croissance destinés à jouer le rôle de catalyseur pour d'autres secteurs d'activités.

Toutes ces réalisations ouvrent ainsi aux investisseurs un marché potentiel de 140 millions de consommateurs, qui sera porté à un milliard avec la mise en place de la zone de libre-échange continentale africaine représentant une véritable occasion de stimuler la croissance, de réduire la pauvreté et d'élargir l'inclusion économique en Afrique.

Mesdames et messieurs, distingués invités.

Le Congo vous ouvre donc grandement ses portes et vous exhorte à venir y étendre vos activités, comme beaucoup d'autres grands groupes internationaux l'ont déjà fait à l'instar de :

-Eni; Huawei; Total Energies; Chevron; Perenco; Oiam; Ernst & Young; Allianz; Société générale; Dangote, pour ne citer que ces derniers.

Tous ces grands groupes internationaux ont investi au Congo et continuent à y diversifier leurs activités.

Ce concept que nous partageons aujourd'hui avec vous, «Congo terre d'opportunités», est une plateforme d'échange continue pour accompagner vos investissements en République du Congo. Et pour cela, les conditions de sécurité de vos investissements sont au cœur de nos préoccupations.

C'est, d'ailleurs, à ce titre que, par ma voix, le gouvernement soumettra dans les prochaines semaines un projet de loi à notre Parlement pour encadrer les partenariats public-privé.

Ce dernier viendra étoffer notre cadre d'accueil des investisseurs. L'action gouvernementale, à travers le ministère en charge de la promotion des partenariats public-privé, a pour mission de promouvoir l'investissement par le biais de mécanismes de financement innovants.

Nous souhaitons ainsi développer en priorité les secteurs suivants:

- L'agriculture au sens large ;
 - La promotion immobilière ;
 - Le tourisme ;
 - Le développement industriel ;
 - Le développement des zones économiques spéciales
- Et la liste n'est pas exhaustive.

- Pour ce qui est de l'agriculture au sens large

Pour mieux soutenir notre fort potentiel agricole, notre ambition est d'accroître nos investissements par le biais des partenariats publics privés en développant des business modèles agricoles, des mécanismes des chaînes de valeurs, la construction d'infrastructures d'irrigation avec un objectif majeur qui est celui d'accroître notre production en devenant autosuffisant et ne plus être dépendant des importations.

- Pour ce qui est de la promotion immobilière

L'objectif ici est de construire des logements pour toutes les catégories sociales.

Des logements sociaux aux logements de haut standing pour combler le déficit en habitations de qualité.

Un moyen terme est de permettre l'accession à la propriété à des coûts abordables.

- Pour ce qui est du tourisme

Le tourisme est au cœur des efforts de développement du gouvernement congolais.

Avec plus de 13% de son territoire, classés en aires protégées dont cinq sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco, la beauté de ses paysages naturels, la richesse de ses forêts, sa faune diversifiée, font du Congo une destination touristique de choix et donc un secteur favorable à l'investissement que nous pourrions développer ensemble. Notre ambition est de valoriser davantage notre façade maritime en développant la baie de Loango, projet que nous souhaitons financer par le biais d'un partenariat public privé.

- Pour ce qui est du développement industriel

Notre objectif est de transformer localement nos matières premières par la construction d'usines pour ne plus les exporter de manière brute. Nous souhaitons là aussi développer ces unités industrielles en partenariat public privé.

Pour ce qui est du développement des zones économiques spéciales Le Congo compte quatre zones économiques spéciales ayant chacune une vocation :

- Pointe Noire, la capitale économique, pour les activités industrielles ;
- Brazzaville pour les activités logistiques et la construction ;
- Oyo-Ollombo, pour les activités agro pastorales ;
- Ouesso pour la valorisation de la filière bois.

Mesdames et messieurs, distingués invités.

Les secteurs qui vous ont été présentés sont les nouveaux moteurs de la diversification de notre économie.

Notre pays espère ainsi contribuer au mieux à l'économie globale pour laquelle, après une période de morosité économique associée à la pandémie mondiale relative à la covid-19, un rebond est attendu. Et celui-ci passera inexorablement par l'Afrique.

Le Congo étant en son cœur, il en sera indéniablement l'un des acteurs majeurs.

Mesdames et messieurs,

Notre pays est en perpétuelle évolution. Son cadre économique et la fiscalité y demeurent attractifs. Vous l'aurez ainsi compris, le Congo ne vient pas solliciter des donateurs mais plutôt des investisseurs, avec qui demain nous partagerons le fruit d'un travail commun.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Les secteurs qui vous ont été présentés sont les nouveaux moteurs de la diversification de notre économie.

Notre pays espère ainsi contribuer au mieux à l'économie globale pour laquelle, après une période de morosité économique associée à la pandémie mondiale relative à la covid-19, un rebond est attendu. Et celui-ci passera inexorablement par l'Afrique.

Le Congo étant en son cœur, il en sera indéniablement l'un des acteurs majeurs.

Mesdames et messieurs,

Notre pays est en perpétuelle évolution. Son cadre économique et la fiscalité y demeurent attractifs. Vous l'aurez ainsi compris, le Congo ne vient pas solliciter des donateurs mais plutôt des investisseurs, avec qui demain nous partagerons le fruit d'un travail



La salle lors de l'adresse du ministre congolais/DR

commun.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Les secteurs qui vous ont été présentés sont les nouveaux moteurs de la diversification de notre économie.

Notre pays espère ainsi contribuer au mieux à l'économie globale pour laquelle, après une période de morosité économique associée à la pandémie mondiale relative à la covid-19, un rebond est attendu. Et celui-ci passera inexorablement par l'Afrique.

Le Congo étant en son cœur, il en sera indéniablement l'un des acteurs majeurs.

Mesdames et messieurs

Notre pays est en perpétuelle évolution. Son cadre économique et la fiscalité y demeurent attractifs. Vous l'aurez ainsi compris, le Congo ne vient pas solliciter des donateurs mais plutôt des investisseurs, avec qui demain nous partagerons le fruit d'un travail commun.

Je vous remercie de votre aimable attention.

AFRIQUE

L'OMS entend accorder en 2022 la priorité à la covid-19

Dans un message de fin d'année publié le 17 décembre, la directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Afrique, le Dr Matshidiso Moeti, a déclaré que la pandémie du coronavirus sera toujours au centre de l'agenda de la branche africaine l'année prochaine.

Alors que le monde entre dans la troisième année de covid-19, l'OMS entend toujours accorder la priorité au combat contre cette pandémie « au milieu d'autres problèmes de santé importants ».

« La pandémie sera donc toujours au centre de l'agenda de la branche africaine de l'OMS l'année prochaine. D'autant que la population d'Afrique a subi des pertes dévastatrices en vies humaines et pâtit de problèmes de santé. Des revenus ont été totalement perdus », a déclaré le Dr Matshidiso Moeti.

L'Afrique connaît déjà une quatrième vague de l'épidémie, et l'agence sanitaire mondiale de l'ONU redoute d'autres vagues, « car les prévisions actualisées indiquent que le continent pourrait ne pas atteindre une couverture vaccinale de 70 % avant août 2024 ». Cette semaine, le nombre de nouveaux cas

sur le continent a augmenté de 83 % par rapport à la semaine précédente. Il s'agit de la hausse la plus rapide enregistrée depuis le mois de mai de l'année dernière.

En Afrique, selon un décompte établi le 14 décembre, plus de neuf millions de cas de covid-19 dont près de 225 000 décès ont été enregistrés. « La région africaine a signalé plus de cent soixante-sept mille nouveaux cas, soit une augmentation de 111 % par rapport à la semaine précédente et le nombre le plus élevé de nouveaux cas hebdomadaires depuis début août 2021 », a indiqué l'OMS dans son dernier bulletin épidémiologique.

« Si le déploiement des vaccins a permis de livrer avec succès plus de 250 millions de doses sur le continent, force est de constater que seuls 8 % environ des Africains sont entièrement vaccinés. C'est loin d'être

suffisant », a dit la cheffe du Bureau régional de l'OMS, « Seuls cinq des pays africains atteindront l'objectif de vacciner entièrement 40 % de leur population avant la fin de 2021, et les prévisions actuelles indiquent qu'il faudra encore plusieurs mois pour que tous nos pays en fassent de même », a-t-elle précisé, relevant que « l'OMS continuera d'œuvrer sans relâche pour un accès équitable aux vaccins. Dans cette optique, des missions de renfort sont en cours dans les pays pour aider à répertorier les goulots d'étranglement et à mettre en place des solutions ».

L'urgence de trouver un équilibre entre des priorités concurrentes

Tout en accordant la priorité au nouveau coronavirus, l'OMS reconnaît qu'il est « extrêmement difficile de trouver un équilibre entre

des priorités concurrentes ». Une façon pour l'agence sanitaire mondiale de l'ONU de rappeler que « la pandémie a des répercussions particulièrement négatives sur les soins primaires quotidiens destinés à la prévention et à la gestion des problèmes de santé courants ».

Selon l'OMS, les soins de longue durée pour les maladies chroniques ont été « gravement perturbés ». Près d'un établissement de santé sur trois a ainsi signalé « des interruptions de la transmission des rapports sur la situation de la lutte contre l'infection à VIH et la tuberculose, sur la planification familiale et les soins prénatals et sur la vaccination systématique ».

Sur le front de la lutte contre la poliomyélite, l'Afrique fait face actuellement à des flambées épidémiques dues au poliovirus de type 2 (PVDVc2) qui touche vingt-trois pays.

Selon l'OMS, ces flambées doivent être rapidement endiguées par des campagnes de vaccination de qualité menées dans les deux mois qui suivent la notification d'une flambée épidémique. Mais avec la reprise des campagnes de vaccination, plus de cent millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite afin de mettre fin aux flambées.

Parallèlement, concernant l'infection au VIH/sida, les dernières données montrent que plus de 80 % des Africains qui sont censés vivre avec cette maladie chronique connaissent désormais leur statut sérologique, tandis que les trois quarts de ces personnes sont placées sous un traitement antirétroviral qui leur sauve la vie. Cela dit, quatre mille deux cents adolescentes et jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont encore infectées par le VIH chaque semaine en Afrique.

Yvette Reine Nzaba

NÉCROLOGIE

Jacqueline Yombo au Congo, Eva Nkassa et Stanislas Johnny Nsana, tous les deux en France, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès, à l'âge de 22 ans, de Jhordy Junior Nsana, emporté par la maladie le 12 décembre 2021 à l'hôpital La Pitié Salpêtrière à Paris.

Après une courte exposition du cercueil au Funérarium de Villeneuve-Saint-Georges, dans la matinée du mercredi 22 décembre, une messe d'action de grâces sera célébrée en début d'après-midi le même jour, à 15 h, en l'église Saint-Damien-de-Veuster à Epinay-sous-Sénart, suivie de l'inhumation au cimetière municipal d'Epinay-sous-Sénart. Contact : 00 336 27 78 41 61 / 00 337 58 55 78 53 / 00 337 69 44 34 99



REMERCIEMENTS

Après une messe d'action de grâces célébrée par le père Georges en l'église Saint-Lucien, Modeste Borgia Loumikou Mabonzo a été porté en terre vendredi 17 décembre 2021 au cimetière intercommunal de la Courneuve, près de Paris, en France.

C'est l'occasion de vous remercier, vous chers parents, amis et connaissances qui, de près ou de loin, par toutes vos marques de sympathie et d'amitié, avez permis le repos en toute dignité de notre fils, neveu, frère et ami.

Bedel Baouna / Tél. 00 336 59 82 61 17



La famille Samby Bokolé et enfants ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur père, frère et oncle, à l'âge de 72 ans, Eugène Samby Bokolé, à l'hôpital de référence de Talangai à Brazzaville, le 17 décembre 2021.

La veillée mortuaire se tient au n°341, rue Impfondo, à Mpila / Secteur Dr Blaché Brazzaville. La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.



UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



www.lesdepechesdebrazzaville.fr

COVID-19

La Banque mondiale réunit 93 milliards de dollars pour les pays africains

L'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale (BM) a obtenu une reconstitution record de 93 milliards de dollars, mais n'a pas atteint les 100 milliards de dollars que les dirigeants africains ont estimés nécessaires pour faire face aux retombées de la pandémie covid-19.

Malgré un volume record de 93 milliards de dollars, les donateurs n'ont pas complètement répondu aux attentes de l'IDA de la BM, qui s'élevaient à cent milliards de dollars. Quarante-huit pays donateurs ont promis 23,5 milliards de dollars pour le cycle triennal d'IDA20, la 20^e reconstitution de l'IDA de la BM. Les dirigeants africains réclament un objectif de cent milliards de dollars, au nom des retombées de la pandémie de covid-19 dans l'augmentation des besoins et le ralentissement de la croissance : l'aggravation de la pauvreté. Ce qui « compromet la croissance et les perspectives d'un développement résilient et inclusif », souligne la BM, ajoutant qu'un tiers de ces pays est confronté à une « crise alimentaire imminente ».

Sept milliards manquent au compte

Il manque cependant sept milliards de dollars. Ce qui

n'envoie pas un grand signal sur la volonté des pays donateurs de faire face à un moment sans précédent. Le directeur exécutif de la campagne ONE, David McNair, a noté l'augmentation de la contribution de certains pays, et la chute de la contribution du Royaume-Uni de

à Glasgow, au Royaume-Uni, en novembre dernier, les pays à revenu élevé se sont engagés à une nouvelle promesse d'atteindre l'objectif de cent milliards de dollars de financement climatique d'ici à 2023 - après avoir raté leur objectif initial de l'atteindre en 2020.

de ce qui était nécessaire. Seulement 5,9 milliards de dollars pourraient être vérifiés comme financement primaire de l'adaptation. Les experts ont appelé au changement des règles. Un groupe de champions sur le financement de l'adaptation (Royaume-Uni, Irlande,

cevoir un financement plus important et plus efficace.

« À l'heure actuelle, il y a juste un accord selon lequel les pays développés contribueront ensemble cent milliards de dollars. Mais un problème fondamental est qu'il n'y a pas d'accord sur qui doit quoi », a souligné la directrice du programme climat et durabilité à l'Overseas development institute, Sarah Colenbrander. L'autre problème qu'elle a soulevé est que l'objectif de cent milliards de dollars de financement climatique restera fixe pendant cinq ans, selon les accords conclus lors de la COP 24 à Katowice, en Pologne. Elle plaide également pour une « transparence significative », et pour un « processus de vérification puissant et authentique » afin que chacun puisse avoir confiance que les autres donateurs tiennent leurs promesses.

Noël Ndong

« À l'heure actuelle, il y a juste un accord selon lequel les pays développés contribueront ensemble cent milliards de dollars. Mais un problème fondamental est qu'il n'y a pas d'accord sur qui doit quoi »

55%. Ce qui se traduit par une réduction de 1,8 milliard de dollars du gouvernement britannique, et serait l'une des principales raisons pour lesquelles l'IDA n'a pas atteint ses objectifs. Pendant des décennies, Londres a été le donateur le plus important. A l'issue de la COP26

Un engagement non respecté

Entre 2014 et 2018, les pays à revenu faible et intermédiaire n'ont reçu que 34,9 milliards de dollars de financement climatique de la part des pays à revenu élevé, soit moins de 20 %

Pays-Bas, Danemark, Suède, Finlande, Allemagne, Italie, Nouvelle-Zélande, Australie et Banque africaine de développement) a émergé, avec comme objectif de réfléchir avec les pays à revenu faible et intermédiaire et les petits États insulaires en développement, pour les aider à re-

L'Afrique ne pourra pas vacciner 70% de sa population avant 2024

La pandémie de la Covid-19 se poursuit, les vaccins seuls ne suffisent pas à l'éradiquer. C'est ce qu'a annoncé le 16 décembre le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, au cours de la conférence de presse annuelle en visioconférence. «Le Covid-19 ne s'en va pas. Il est évident que les vaccins seuls ne peuvent éradiquer la pandémie», a-t-il déclaré. «Les vaccins empêchent la plupart des personnes vaccinées d'être hospitalisées et de mourir. Ils ralentissent la propagation du virus».

Selon Antonio Guterres, la propagation du virus témoigne du fait qu'il ne recule pas. «Cela s'explique par l'inégalité de la distribution des vaccins et par le laisser-aller», a-t-il ajouté.

L'Afrique ne pourra pas vacciner 70% de sa population contre le Covid-19 avant août 2024 si le taux actuel de vaccination se maintenait, a déclaré ce jeudi le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres lors d'une conférence de presse en ligne. «Avec le taux actuel de vaccination, l'Afrique ne pourra pas atteindre le seuil de 70% avant août 2024. L'inégalité [de la distribution] des vaccins permet aux variants de dégénérer. [...] Nous ne pourrions pas combattre la pandémie sans coordonner les mesures», a-t-il indiqué.

Tass

Don de plus de deux millions de vaccins à la Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a réceptionné plus de deux millions de doses de vaccin offertes par l'Espagne et l'Italie via le système Covax, a annoncé jeudi le ministère ivoirien de la Santé.

«Ce deuxième don (...) contribue au succès du mécanisme Covax et réaffirme son engagement à poursuivre son action en faveur d'un accès équitable au vaccin partout dans le monde», souligne un communiqué de Team Europe, une structure regroupant l'Union européenne et ses pays membres, qui est l'un des principaux contributeurs au Covax. Il s'agit de vaccins Johnson & Johnson.

La Côte d'Ivoire espère pouvoir vacciner 60% de sa population adulte contre le Covid 19 d'ici à la fin de l'année, avait déclaré fin juillet le porte-parole du gouvernement, voulant accélérer dans ce domaine où de nombreux pays d'Afrique sont en retard, faute de doses disponibles.

«L'objectif à terme est d'atteindre 60% de la population de 18 ans et plus, avec une cible d'un million de personnes à vacciner par mois», soit sept millions d'individus à la fin de



l'année, avait expliqué Amadou Coulibaly. La Côte d'Ivoire, pays de 25 millions d'habitants, enregistré mercredi plus de 61.923 cas confirmés de coronavirus et près de 706 morts.

Le système Covax vise à fournir cette année des vaccins anti-Covid à 20% de la population de près de 200 pays et territoires participants.

Il comporte un mécanisme de financement qui permet à 92 nations ayant un niveau de développement économique faible

ou moyen d'avoir accès aux précieuses doses et a été mis en place pour tenter d'éviter que les pays riches n'accaparent l'ensemble des vaccins.

Plus de dix millions de doses de vaccins ont été fournies à la Côte d'Ivoire dans ce cadre depuis le 1er mars 2021.

Pour le moment, l'Afrique dépend principalement du mécanisme international Covax et de dons, qui arrivent au compte-gouttes.

Camille Delourme avec AFP

NATIONS UNIES

L'Afrique dénonce sa représentation injuste au Conseil de sécurité

Le continent appelle sans cesse à l'élargissement de l'instance composée jusqu'à ce jour de cinq membres permanents que sont la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie, et de dix membres non permanents désignés tous les deux ans. Le chef de l'Etat sud-africain, Cyril Ramaphosa, et son homologue sénégalais, Macky Sall, ont donné de la voix sur la question, dénonçant « une représentation injuste de l'Afrique » à l'organe.

« Nous voulons que les voix de 1,3 milliard d'Africains soient entendues de la même façon que celles des autres. Nous voulons que l'Afrique soit bien représentée », a déclaré le président sud-africain, qui vient de participer à un forum pour la paix et la sécurité dans la capitale sénégalaise, Dakar. Insistant pour que la mauvaise représentation du continent « cesse » dès maintenant, il a dit regretter qu'aucun pays africain ne soit membre permanent de l'instance onusienne.

Dans ce même ordre d'idées, Macky Sall a souligné : « Il est injuste que l'Afrique, avec cinquante-quatre pays, ne soit pas représentée au Conseil de sécurité de l'ONU » par des membres permanents. Il s'est dit favorable à des discussions avec les pays non africains en vue de réformes pour que le continent obtienne au moins deux sièges de membres permanents, ayant toutes les prérogatives des membres

permanents actuels. « Nous allons continuer à nous battre pour la réforme du Conseil de sécurité », a martelé le président sénégalais.

Par ces déclarations, les deux personnalités réaffirment la position de l'Afrique dont ils venaient d'en faire large écho durant une conférence de presse conjointe, à l'issue du forum pour la paix et la sécurité tenu récemment à Dakar. Outre l'Afrique du Sud et le Sénégal, le Congo figure parmi les pays qui militent assidûment pour le changement du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus représentatif, plus légitime et efficace.

Rendre effective la repré-**sentativité de l'Afrique**

Sur la question, Brazzaville déplore le fait que « subsiste toujours une injustice historique » à l'Organisation des Nations unies (ONU) et appelle à la « réparer, en garantissant à l'Afrique toute sa place au sein du Conseil de sécurité ». « En sa qualité de membre du Comité des dix de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, mon pays réaffirme solennellement l'urgence de rendre effective la représentativité de l'Afrique au sein de cet organe de l'ONU », déclarait le président Denis Sassou N'Guesso. C'était dans un message lu en septembre devant l'Assemblée générale

de l'ONU par le ministre des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso. Le chef de l'Etat congolais estime qu'en procédant de la sorte, « se consolideront davantage les valeurs de paix, de solidarité, d'équité et de progrès qu'incarne l'Organisation des Nations unies ».

Le continent africain est l'une des régions qui souhaitent qu'une transformation tenant compte des nouveaux équilibres internationaux se fasse au sein de l'organe onusien. Ce qui s'avérerait nécessaire, puisque la réalité actuelle du monde n'est plus celle de 1945 pour que les cinq membres permanents continuent à re-

présenter tous les Etats, en matière de résolution des problèmes auxquels ils se trouvent confrontés, dont les conflits armés et la crise de la covid-19.

A l'exception du continent africain, l'Inde, le Japon, le Brésil et l'Allemagne, candidats à un siège permanent, réclament, eux aussi, un élargissement du Conseil pour le rendre plus représentatif et éviter qu'il devienne « obsolète ».

Pour l'heure, on sait que Paris est en faveur d'un élargissement de l'organe de l'ONU. D'autres propositions visent l'augmentation à vingt-six du nombre de membres du Conseil dont ceux qui sont permanents et les non permanents, avec prolongation éventuelle du mandat. C'est ce que souhaite la France qui soutient les candidatures allemande, brésilienne, indienne et japonaise ainsi qu'une présence renforcée des Africains pour deux sièges.

Nestor N'Gampoula

« En sa qualité de membre du Comité des dix de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, mon pays réaffirme solennellement l'urgence de rendre effective la représentativité de l'Afrique au sein de cet organe de l'ONU »

PÊCHE

Plusieurs décisions et recommandations sanctionnent les travaux du projet d'amélioration des conditions d'exercice de la pêche maritime au Congo

La première session ordinaire du Comité de pilotage du projet d'amélioration des conditions d'exercice et de la durabilité de sa gestion au Congo s'est achevée, le 25 novembre, par l'adoption de plusieurs décisions et recommandations pour une meilleure gestion de la ressource halieutique dans le pays.

Dirigés par Pascal Robin Ongoka, directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), président du Comité de pilotage (Copil) du projet, les travaux qui ont eu lieu en présence de Nuno Vieira, chargée de coopération infrastructures, à la délégation de l'Union européenne en République du Congo ; de Marie Dubuffet, directrice adjointe de l'Agence française de développement (AFD) ; et de plusieurs autres parties prenantes au projet, ont posé les jalons pouvant permettre la gestion efficace de la ressource halieutique, mais aussi d'agir pour la sécurité alimentaire et contribuer ainsi à un développement socio-économique inclusif et pérenne du Congo.

Ce projet, qui va prendre fin le 15 mai 2024, a pour objectif principal d'établir un mode de gestion durable des pêches au Congo. Il s'agit aussi d'améliorer la gestion du futur port artisanal, de fournir à la pêche artisanale concentrée sur le site de Songolo les moyens de son intégration dans l'économie nationale, d'assurer de façon efficace et efficiente les fonctions de base en matière de suivi, de contrôle et de surveillance de la flotte nationale, de suivre l'évolution des pêches grâce à la collecte et l'analyse des données scientifiques afin de pouvoir suivre l'état des pêcheries et d'en assurer la durabilité. Ce projet est une des composantes du « Programme d'extension et de mise à niveau environnementale des infrastructures du Port autonome de Pointe-Noire » que l'Union européenne finance à plus de 19 milliards de francs CFA avec pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise, à travers une consolidation de l'environnement économique et commercial du port, un accès durable à des infrastructures portuaires perfor-



mantes et une gestion halieutique pérenne. Sur ce montant global, trois milliards de FCFA sont dédiés à la composante visant l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques de la République du Congo. Après échanges et discussions, les participants à la première session ordinaire du Copil ont pris plusieurs décisions et recommandations visant la bonne marche du projet. Ainsi, à propos des dossiers techniques préparés par l'assistance technique, le MAEP s'est engagé à diligenter leur traitement dans les meilleurs délais et particulièrement la création d'une entité en charge de l'inspection via une note de service de la DGPA. Il s'agit du projet de note de service portant création d'un service d'inspection et de contrôle des pêches, du manuel d'inspection des pêches, du projet de note de mise en place du comité technique. Au sujet de la nouvelle loi sur la pêche, le Copil a

pris note de l'urgence de son adoption afin de mener à bien les activités du projet. Concernant l'analyse des offres relatives aux marchés passés par le MAEP (Cas de l'AMI sur l'audit de la flotte de pêche industrielle), l'AFD a suggéré la délégation des procédures de passation des marchés au niveau du point focal pour les futurs marchés. Pour les questions de dédouanement des équipements et véhicules ainsi que l'exonération des taxes sur les achats financés par le projet, le MAEP s'est engagé à prendre attache avec les administrations concernées à Pointe-Noire afin de trouver très rapidement une issue positive aux blocages.

En outre, l'AFD recommande que soient mises en place des réunions techniques périodiques réunissant la DDPA, le PAPN, AT, le point focal et la DGPA par moyen de téléphone ou visioconférence afin d'assurer une communication fluide

et régulière sur les activités et difficultés du projet.

Le Copil recommande de diligenter les travaux de réaménagement de la direction départementale de la pêche et de l'aquaculture et que le point focal soit installé dans les nouveaux locaux, tout comme les différents livrables nécessitant la validation du cabinet ou de la direction générale en respectant les procédures d'usage. Quant à la marine marchande, elle a exprimé son vœu d'être associée à l'audit de la flotte de pêche industrielle.

A la fin des travaux, Pascal Robin Ongoka, président du Copil, a exhorté les parties prenantes au projet sur la mobilisation des ressources, surtout financières, pour faciliter le travail de coordination du projet mais surtout l'obtention des meilleurs taux de réalisation pour les différents marchés au titre de l'année 2022.

SOMMET TURQUIE - AFRIQUE

Le ministre de l'Aménagement du territoire à Istanbul

Me Guy Loando Mboyo séjourne à Istanbul, depuis le 16 décembre, pour prendre part aux travaux du troisième sommet Turquie - Afrique.

Le ministre de l'Aménagement du territoire s'est envolé pour la Turquie après une tournée à l'intérieur du pays où il a sensibilisé à la gestion, l'affectation et l'utilisation des terres, conformément aux dispositions de la politique nationale de son secteur.

Sur place à Istanbul, Me Guy Loando Mboyo a participé, le 17 décembre, à plusieurs réunions autour du projet Fatshi city, l'un des grands projets de transformation de la République démocratique du Congo (RDC), en général, et de Kinshasa, en particulier.

Avec différents partenaires et experts ainsi que des hommes d'affaires dont les dirigeants de BY Holding, les échanges ont tourné autour de la construction de nouvelles villes en RDC, des hôtels de luxe, de grandes places ultramodernes et des sièges des institutions étatiques gérées par des systèmes intelligents, des structures modernes de nouvelle génération.

Il s'agit d'une coopération à long terme et mutuellement bénéfique pour la Turquie et la RDC. Le gouvernement



congolais s'est porté garant de ce projet qui sera lancé le 22 mars prochain pour un coût d'environ huit milliards de dollars américains. Le fait que BY Holding opère dans trente-cinq pays et son succès dans les projets déjà entrepris ont été un facteur déterminant de la préférence de la RDC. BY Holding réalise actuellement des projets dans de nombreux domaines tels que les systèmes de traitement d'eau à grande échelle, la

construction, l'énergie durable de nouvelle génération.

Notons que le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo, est arrivé à Istanbul le 17 décembre dans la soirée pour prendre part à ce sommet. Un rencontre qui privilégie des discussions sur des moyens d'approfondir les relations commerciales et économiques entre la Turquie et l'Afrique.

Blandine Lusimana

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Les laïcs dans la rue le 22 décembre

La énième descente dans la rue à Kinshasa du Comité laïc de coordination (CLC), qui en appelle également à la participation de toute la population, vise à obtenir la suppression de la taxe sur le registre des appareils mobiles (RAM).

Dans une lettre du 16 décembre adressée au gouverneur de la ville, Gentiny Ngobila, le CLC veut, par son action, exiger la suppression des prélèvements de la taxe sur le RAM ainsi que la dépolitisation de la centrale électorale. « Cette marche a pour objectif d'exiger la cessation immédiate des prélèvements illégaux du RAM ainsi que la dépolitisation de la Commission électorale nationale indépendante », peut-on lire dans cette correspondance.

Le CLC sollicite du chef de l'exécutif provincial l'encadrement par des forces de l'ordre de cette manifestation voulue pacifique. « Nous vous saurons gré de bien vouloir instruire les forces de l'ordre d'encadrer et de sécuriser ces marches citoyennes qui s'inscrivent, du reste, dans le cadre de l'exercice des droits et libertés fondamentaux garantis par la Constitution de la République », souligne le courrier.

Les points de rencontre de cette marche seront notamment Lemba Terminus, Rond-point Sakombi à Ngaliema, marchés Selembao et Pascal. Les itinéraires retenus par le CLC sont Kianza-Université-avenue de la Libération-avenue Kasa-Vubu, pour chuter au stade Tata-Raphaël, dans la commune de Kalamu. La manifestation du CLC contre le RAM fait suite aux recommandations des commissions Ecomie et Finances du Sénat et de l'Assemblée nationale qui ont, elles aussi, exigé la suppression pure et simple de cette taxe ainsi que le remboursement des montants déjà perçus auprès de la population.

Lucien Dianzenza



MEILLEURS PRODUITS D'ASSURANCES AUX MEILLEURS PRIX

**SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA**



Assurance automobile



Assurance voyage



Assurance incendie



Assurance tous risque chantier

PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO



JUSTICE

Atou Matubuana finalement arrêté

Après plusieurs mois de cavale, l'ancien gouverneur du Kongo central vient d'être transféré au parquet général près la Cour de cassation qui avait émis un mandat d'amener contre lui, pour des faits de détournement des deniers publics.

L'ancien gouverneur de la province du Kongo central, Atou Matubuana, a été arrêté le 18 décembre, à Kinshasa. Selon le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj), Me Georges Kapiamba, l'ex-gouverneur était recherché pour détournement des fonds publics, notamment plusieurs millions de dollars. Ce fait a été également à la base de l'interpellation et de l'arrestation de son comptable et de son directeur de cabinet par le parquet près la Cour de cassation.

Atou Matubuana, recherché par la justice, est entré en clandestinité depuis plusieurs mois déjà. Il n'a refait surface que pour assister au discours du chef de l'Etat sur l'état de la nation, devant le congrès, au Palais du peuple. C'est après cette apparition qu'il vient d'être arrêté et transféré au Parquet général près la Cour de cassation.

De son côté, le président de l'Assemblée provinciale du Kongo central, Jean-Claude Vuemba, s'est dit indigné du traitement que l'on a fait subir à Atou Matubuana. Cet élu a dénoncé la brutalité avec laquelle l'ex-gouverneur a été arrêté. « C'est avec indignation que je viens de voir l'arrestation du gouverneur du Kongo central. C'est un présumé innocent et il a droit au respect de sa vie. On ne peut pas conduire un ex-représentant du chef de l'Etat à pieds... Comme Ne Kongo, nous ne pouvons accepter cette humiliation, c'est inacceptable. Atou Matubuana est un présumé innocent, nous ne pouvons pas accepter cette humiliation », a dit le président de l'organe délibérant du Kongo central à la presse.

Lucien Dianzenza

PASSÉ COLONIAL

La Belgique poursuit la mise en œuvre de sa résolution sur le sort des métis

Dans le cadre de la résolution parlementaire "Métis", adoptée en 2018, une convention de coopération vient d'être conclue entre le Service public fédéral (SPF) du ministère des Affaires étrangères et les archives de l'Etat belge, sur une recherche historique circonstanciée sur le rôle des autorités belges dans la façon dont les métis ont été traités à l'époque coloniale, notamment en République démocratique du Congo (RDC), indique le ministère belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au développement sur son site web.

Face à son passé colonial en Afrique centrale, la Belgique a décidé d'entamer un nécessaire parcours de recherche, de vérité et de mémoire. A cet effet, le projet de recherche concernant la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution parlementaire "Métis", se déroule en deux phases, explique-t-on. La première phase, prévue pour une durée de quatre ans, a été entamée le 1er septembre 2019. La seconde, également prévue pour quatre ans, portera sur une recherche historique circonstanciée sur le rôle des autorités belges dans la façon dont les métis ont été traités à l'époque coloniale dans l'ex-Congo belge (l'actuelle RDC) et dans l'ex-Ruanda-Urundi (Rwanda et Burundi). Les résultats de cette recherche donneront lieu à la publication d'une étude et seront présentés à la Chambre des représentants de Belgique (Assemblée nationale), conformément à la « Résolution Métis ». La recherche est soutenue financièrement par le ministère belge des Affaires étrangères, à hauteur de 440 000 euros, de la Coopération au développement, à hauteur de 300 000 euros et par le ministère de la Politique scientifique, à hauteur de 780.000 euros,

Problématique particulièrement sensible

Pour le ministère belge des Affaires étrangères, l'histoire des enfants métis durant la période coloniale est une problématique particulièrement sensible sur le plan humain, au regard des souffrances et injustices subies, et de la longue attente pour que ce vécu et ses conséquences soient reconnus.

La Chambre des représentants de Belgique a adopté à l'unanimité, en mars 2018, la « Résolution relative à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique » (dite Résolution Métis). La mise en œuvre des demandes reprises dans cette résolution, explique-t-on, est coordonnée par le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement. La Chambre des représentants avait notamment demandé au gouvernement belge d'analyser la possibilité légale, au regard des règles de droit belge et des conventions internationales, de mettre en place une procédure d'octroi ou de recouvrement de la nationalité pour les enfants métis concernés, ainsi que de prendre les mesures nécessaires visant à résoudre les problèmes subsistants liés aux actes de naissance

et de mariage de ceux-ci ; de faire en sorte que les métis belges issus de la colonisation reçoivent toute la collaboration possible des ambassades et des postes diplomatiques belges présents sur place afin de pouvoir identifier leurs parents biologiques et de mettre en place un mécanisme pour faciliter la consultation des archives coloniales en Belgique par les métis issus de la colonisation belge et leurs descendants.

Des excuses pour les souffrances et l'injustice subies

Ces dernières années, le gouvernement belge a présenté des excuses quant à diverses questions liées au passé colonial de la Belgique. Concernant les métis, des excuses au nom du gouvernement fédéral ont été présentées en avril 2019 par l'ancien Premier ministre, Charles Michel, pour les souffrances et l'injustice subies par les personnes d'ascendance mixte nées durant la période coloniale en Afrique centrale. Conformément aux demandes formulées dans la résolution, un projet de recherche concernant la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge est actuellement mené.

Patrick Ndungidi

FOOTBALL

Les Léopards dans l'incongruité

Incongruité, le mot peut paraître fort, mais bien à propos, au regard du dernier programme de préparation des Léopards de la République démocratique du Congo, publié par la Fédération congolaise de football association (Fécofa).

Le site officiel de l'instance dirigeante du football congolais informe sur les deux stages de préparation de l'équipe nationale, en prélude aux barrages des éliminatoires de la Coupe du monde Qatar 2022. Le premier a été prévu du 27 décembre 2021 au 7 janvier 2022 à Abou Dhabi, avec à la clé un match amical contre les Etalons du Burkina Faso. Et ce premier rassemblement ne concerne que les joueurs évoluant au pays, communément appelés les « Locaux », et quelques uns qui jouent dans deux pays africains, notamment au Maroc et en Tanzanie.

Le second rassemblement, prévu du 24 janvier au 7 février 2022, serait consacré aux joueurs de l'équipe A, celle qui a disputé les éliminatoires de la Coupe du monde dans le groupe J. Mais l'on apprend que le ministère des Sports aurait annulé le voyage d'Abou Dhabi au profit du Caire, en Egypte. Le sélectionneur Hector Cuper aurait subi des pressions d'une agence de voyage d'un certain Kamel, sujet franco-algérien, qui serait de connivence avec le ministère des Sports, afin de délocaliser le lieu du stage. Tout cela paraît rocambolesque.

Les Léopards, rappelons-le, se sont qualifiés aux dépens des Ecureuils du Bénin, des Taïfa Stars de la Tanzanie et des Baréa de Madagascar. Les barrages, dernière étape de ces éliminatoires de la Coupe du monde,

auront lieu entre le 21 et le 29 mars 2022. Sélectionneur des Léopards, l'Argentin Hector Cuper a donc réussi, en six journées des éliminatoires, à former un groupe avec principalement des joueurs évoluant en Europe et en Asie. Malgré cela, il a déclaré que son équipe pourrait être remaniée à 60 %, en pensant intégrer des joueurs de qualité évoluant dans des championnats huppés en Europe. Mais cela n'est visiblement pas la vision de quelques personnes à la Fécofa. Déjà, lors des éliminatoires, Cuper résistait à une imposition des joueurs évoluant au pays, dans les clubs disputant le championnat de

la Ligue nationale de football (Linafoot). L'expérimenté technicien argentin est resté de marbre, rivé sur la qualification du groupe qu'il a construit.

Comment pourrait-il incorporer ces joueurs « locaux » qui prestent dans un championnat qui a perdu de sa superbe et dont le niveau décline au fil des saisons ? Tenez, les quatre clubs engagés en compétitions africaines interclubs sont tous éliminés techniquement. Mazembe et Maniema Union ont été débarqués au deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions par des clubs sud-africains. V.Club a quitté la Coupe de la

Confédération au deuxième tour préliminaire, alors que Daring Club Motema Pembe n'a pas pu accéder à la phase des groupes de la C2 africaine. Reversé en Coupe de la Confédération, Mazembe s'est qualifié non sans peine en phase des groupes. C'est donc au sein de ce championnat dont le calendrier n'est jamais respecté et où l'on retrouve un club qui joue un match de championnat parfois après un mois, que l'on veut dénicher des joueurs à insérer en sélection, aux côtés de ceux qui évoluent de manière régulière en Europe !

Dans l'annonce de la Fécofa, ce stage des « locaux » et des joueurs évo-

luant en Afrique permettrait au sélectionneur de « mettre à niveau ces footballeurs et leur inculquer ses plans et sa philosophie tactique ». Est-ce le rôle du sélectionneur ? Un joueur ne vient pas apprendre en sélection, cela se fait en club. Quel est l'intérêt d'intégrer un joueur local en sélection ? Est-il meilleur à son poste par rapport à celui qui joue régulièrement ses matches en club dans un championnat acceptable en Europe ? Une autre contingence, par rapport à ce stage, c'est la disponibilité de ces joueurs, aussi bien au premier stage qu'au second. Doit-on les arracher à leurs clubs respectifs qui seront en compétition certainement, et les amener à ces deux rassemblements en dehors de date Fédération internationale de football association ? C'est à croire que ces deux stages ne figurent pas dans le calendrier de la Fécofa, et paraissent improvisés. Il sied de souligner que depuis peu, la Confédération africaine de football a pris la décision de s'occuper des finances de la Fécofa où il a été constaté de sérieux problèmes de gestion. L'initiative d'un stage réservé aux joueurs locaux apparaît clairement inopportune, budgétivore, du gaspillage financier. Ce serait judicieux de se concentrer uniquement sur la préparation de l'équipe qui va directement disputer la double confrontation des barrages en mars prochain.

Martin Engimo



Les Léopards/DR

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora

Angleterre, match d'appui du 2^e tour de la FA Cup
Barrow bat Ipswich 2-0 et se qualifie pour le tour suivant. Remplaçant, Offrande Zanzala est entré à la 82^e mn.

Belgique, 19^e journée, 1^{ère} division

Faitout Maouassa était en tribunes lors du carton du FC Bruges à Louvain (5-1).

Bulgarie, match en retard de la 2^e journée, 1^{ère} division

Le CSKA Sofia est ralenti par l'Arda Kardzhali (2-2). Bradley Mazikou a joué toute la rencontre, tandis que Junior Nzila était sur le banc.

Inde, 7^e journée, 1^{ère} division

Buteur à la 72^e mn, Prince Ibara permet à Bengaluru d'arracher le match nul 3-3 face à l'ATK Mohun Bagan. Son deuxième but de la saison en six apparitions.

Portugal, 3^e journée de la phase de poules de la Coupe de la Ligue

Boavista cartonne Braga 5-1. Titulaire face à son ancien club, Gaius Makouta a délivré une passe décisive sur le deuxième but de son équipe. Averti à la 56^e mn.

Boavista, mal en point en championnat, est premier de son groupe avec 6 points en deux matches joués.

Roumanie, 20^e journée, 1^{ère} division

Yves Pambou n'était pas dans le groupe de Gaz Metan Medias, battu à Botosani (1-2).

C.D.

HUMEUR

Trop d'usurpateurs de titres maintenant !

On croyait que l'usurpation des titres allait s'éteindre avec des dénonciations à travers des médias mais elle refait de plus en plus surface.

Des gens errent ici et là avec un seul but, celui d'escroquer des paisibles citoyens qui se feront prendre dans leur piège intelligemment monté. Ces escrocs sont à dénoncer car ils sèment le désarroi dans de nombreuses familles et administrations. Ils portent des vestes plus larges que leurs épaules en se passant pour des collaborateurs de telle ou telle personnalité socio-politique ou socio-administrative.

Ces malfaiteurs, disons-le, s'introduisent malicieusement dans des cadres de vie sociaux. Pour réussir leurs sales besognes, ils se servent de certains référents et pièces des personnalités qu'ils côtoient parfois par circonstance. Des premières personnes à mordre, ce sont des parents qui ont des enfants à la recherche d'emploi. « Je suis l'un des conseillers du ministre Y, nous sommes en train d'effectuer un travail demandé par le ministre pour un éventuel recrutement à la force de l'ordre, fournissez-moi le dossier de votre enfant accompagné de 300 000 FCFA ». Quel mensonge !

Le souhait d'un parent étant de voir très vite son enfant s'attraper un emploi, il est pris au piège facilement en entendant de telles paroles « mielleuses ».

Ces propos bien calculés par ces malintentionnés sont devenus monnaie courante ces derniers temps. Beaucoup de citoyens subissent des conséquences inouïes et regrettables de ces agissements. Ces gens-là sont de vrais flatteurs qui usent de la coquetterie et du trafic d'influence pour soutirer des sous aux tierces personnes.

Dans leurs sacs, ils ont des imprimés falsifiés des arrêtés, circulaires, cartes de visite et d'autres pièces aidant à convaincre facilement des esprits dubitatifs.

Il y a trois semaines à peine, on a assisté à une querelle à cause d'un litige de parcelle de terrain. L'un des occupants a eu une imagination sorcière de faire appel à un usurpateur de titre pour influencer l'autre occupant du même terrain. Après enquêtes et vérifications, il s'est agi d'un gros escroc qui se passait pour un collaborateur de l'un des responsables des services de cadastre en brandissant des pseudo-documents. Malheureusement pour lui, l'homme derrière qui il voulait se cacher n'était plus à ce poste depuis près d'une année. Ironie du sort, le calcul a échoué publiquement.

Tâchons de ne pas prêter l'oreille aux discours très mielleux d'emploi moyennant de l'argent car ils sont là, ces malintentionnés.

Faustin Akono

CAMEROUN 2022

Vaccin et test obligatoires pour assister à la CAN

Les supporters devront être entièrement vaccinés contre la covid-19 et présenter un test négatif pour assister aux matches de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football au Cameroun (9 janvier - 6 février 2022), ont annoncé, le 16 décembre, le gouvernement et la Confédération africaine de football (CAF).

L'annonce du gouvernement camerounais et de l'instance africaine de football survient alors que se répand la rumeur insistante d'une annulation ou d'un nouveau report de la compétition phare du football sur le continent. « Les supporters ne pourront accéder aux stades (...) que s'ils sont entièrement vaccinés et présentent un test PCR négatif de moins de 72 h ou un TDR antigénique négatif de moins de 24 h », explique le Cameroun et la CAF dans un communiqué.

Le communiqué a été publié à l'issue d'une rencontre entre les ministres camerounais de la Santé, Manaouda Malachie; des Sports, Narcisse Mouelle Kombi; le secrétaire général de la CAF, Véron Mosengo-Omba; et la première vice-présidente de la Fédération camerounaise de football, Céline Eko Mendomo, qui ont tous les quatre signé le document.

« Malgré ce défi supplémentaire que constitue cette pandémie, notre CAN doit maintenant se jouer. Sa cérémonie solennelle d'ouverture est prévue le 9 janvier 2022 au Complexe sportif d'Olembe » à Yaoundé, précisent-ils dans le communiqué.

Le 13 décembre, l'Association



européenne des clubs (ECA) avait menacé de ne pas libérer les joueurs internationaux pour la CAN, s'inquiétant du protocole sanitaire de l'épreuve sur fond de pandémie. Elle avait notamment invoqué l'absence à ce stade de « protocole médical et opérationnel adapté pour le tournoi ».

L'ECA pointait surtout le risque d'une absence des internationaux plus longue que la période de mise à disposition prévue, en raison des « quarantaines et restrictions de déplacement » liées notamment à l'émergence du va-

riant Omicron du coronavirus.

L'envoi de ce courrier de l'ECA à la Fédération internationale de football association est intervenu alors que s'accroissent les rumeurs autour d'une éventuelle annulation de la CAN, ou bien d'un nouveau report du tournoi, initialement programmé en 2021 mais repoussé d'un an en raison de la pandémie.

Interrogé par l'Agence France presse, un haut dirigeant de la Fédération camerounaise de football avait qualifié le 13 décembre ces spéculations de « fake news ».

Camille Delourme avec AFP

COMMUNICATION

Focus média et C Direct liés par un protocole d'accord

Le président fondateur du groupe C Direct, Judaël Moussirou, a signé, le 16 décembre à Brazzaville, un protocole d'accord avec le manager de Focus média, Mikhaël Gatsé, afin de faciliter la production de l'une des émissions phares diffusée sur C Direct, « C Direct in side ».

Selon les termes du contrat d'une année renouvelable signé entre les deux parties, Focus média s'occupera de la réalisation et la production de l'émission d'investigation intitulée « C Direct in side ». En abordant tous les aspects de la société congolaise, ce magazine pré-

sentera de façon générale et professionnelle la République du Congo à travers ses acteurs politiques, économiques, culturels, sociaux et autres.

« Nous souhaitons aller en profondeur sur les sujets d'actualité au Congo. Toutes les deux parties sont bénéficiaires. Elles

vont produire un magazine pour C Direct qui se nomme « C Direct in side », a indiqué Judaël Moussirou.

Ce grand reportage d'investigation et d'autres contenus journalistiques sera diffusé tous les jours à partir de 19h 30 sur C Direct.

C Direct est, en effet, la première chaîne télévisuelle des deux Congo. Elle est disponible dans quarante-quatre pays africains grâce à Canal+ et en France via Free box et autres canaux de diffusion. Elle évolue dans les domaines de marketing, communication et médias. Focus média, pour sa part, est une chaîne de télévision généraliste dirigée par des jeunes Congolais. Faisant partie des branches de la plateforme boost, Focus est, selon ses responsables, au service de la communauté puisqu'il continue de se frayer un chemin dans le sillage médiatique congolais.

Rude Ngoma



Les deux parties officialisent leur partenariat/Adiac

DISTINCTION

Le Prix des cinq continents 2021 attribué à Karim Kattan

C'est pour son roman «Le palais des deux collines», paru aux éditions Elyzad, en Tunisie, que Karim Kattan s'est vu attribuer, le 16 décembre, le Prix des cinq continents 2021 de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

D'après le communiqué de presse de l'OIF, la délibération du jury international du Prix des cinq continents 2021 s'est tenue à distance, le 16 décembre, pour des raisons liées à la pandémie de covid-19. Le jury, composé de quinze écrivain(e)s de renom et d'un membre d'honneur, originaire de tout l'espace francophone, et présidé par Paula Jacques, a décidé d'attribuer le prix à Karim Kattan, pour son premier roman «Le palais des deux collines».

Outre son président Paula Jacques (Egypte-France), le jury du Prix des cinq continents 2021 a réuni quatorze écrivain(e)s de renom et un membre d'honneur, originaires de tout l'espace francophone (quinze avec son président). Il s'agit de Jean-Marie Gustave Le Clézio (France-Maurice), Prix Nobel de littérature; René de Obaldia de l'Académie française (Hong Kong); Lise Bissonnette (Canada-Québec); Vénus Khoury-Ghata (Liban); Liliana Lazar (Roumanie); Wilfried N'Sondé (Congo-France); Lyonel Trouillot (Haïti); Abdourahman aaaberi (Djibouti); Jun Xu (Chine).

« Un jeune palestinien revient dans son village natal déserté, tout comme sa maison familiale habitée par les fantômes du passé. Histoire poignante sur la mémoire, ses lieux et ses fantômes, sur l'anticipation d'une disparition programmée de tout un peuple ». Le jury a particulièrement été sé-



Karim KATTAN (France-Palestine)
Le Palais des deux collines (Éditions Elyzad)

duit par « la langue poétique et un art du récit mêlant dérision, humour et colère contenue, d'une grande originalité », a noté le jury international.

Le jury a également décerné une mention spéciale à Miguel Bonnefoy pour son roman «Héritage», publié aux éditions Rivages (France). « Un roman d'une grande maîtrise narrative, saga d'une famille de vigneronniers français installée au Chili à la fin du XIXe siècle. C'est un récit qui ne fait jamais concession des horreurs de la période qu'il décrit, mais réussit à transcender l'absurdité de la violence à travers le parcours de ses personnages. Magnifique écriture mêlant à la fois le réel et le fantastique », note le jury.

Le Comité Elongo de la République du Congo, animé par le

Pr Omer Masoumou et Emilie Eyala, au côté de Jean Blaise Bilombo, avait proposé une pré-sélection de dix titres dont le livre primé.

Doté d'un montant de 15 000 euros pour le lauréat et de 5 000 euros pour la mention spéciale, le Prix des cinq continents, créé en 2001, permet de mettre en lumière des talents littéraires reflétant l'expression de la diversité culturelle et éditoriale en langue française sur les cinq continents. Ce prix permet également d'offrir à l'auteur un rayonnement international. Le lauréat bénéficiera d'un accompagnement promotionnel pendant toute une année, l'OIF assurant sa participation à des rencontres littéraires, foires et salons internationaux identifiés de commun accord avec lui.

Pour sa vingtième édition, la

cérémonie officielle de remise du prix se déroulera le 20 mars 2022, à Dubaï, en marge de la Journée internationale de la Francophonie qui sera célébrée dans le cadre de l'exposition Dubaï 2020 aux Emirats arabes unis.

Beata Umubyeyi Mairesse (Rwanda-France), lauréate du Prix 2020; Mohamed Aïssaoui (France-Algérie); Victor Comte (Suisse), lauréat 2020 du Prix du jeune écrivain; Binta Tini, représentante de l'Association internationale des libraires francophones; et Fawiza Zouari (Tunisie-France), représentant le Parlement des écrivaines francophones, rejoignent le jury du Prix pour cette édition.

Rappelons l'OIF compte quatre-vingt-huit États et gouvernements membres.

Bruno Okokana

ELIMINATOIRES COUPE DU MONDE U-20

Le Congo déclare forfait face au Nigeria

La Fédération congolaise de football (Fécofoot) a signifié récemment, à la Confédération africaine de football (CAF), le retrait de l'équipe nationale de football dames des moins de 20 ans de la campagne des éliminatoires de la Coupe du monde de la catégorie.

Selon des sources concordantes, la difficulté de déplacement de la délégation congolaise serait la raison principale du désistement annoncé. Plusieurs langues se délient ainsi concernant la suite de la procédure puisque la CAF a validé la proposition du Congo et annulé le match pour déclarer, au finish, la victoire du Nigeria sur tapis vert. Le match devait se dérouler le 17 décembre à Lagos, au Nigeria. Ainsi, les fans du football s'interrogent si le Congo écoperait des sanctions et amendes suite à cette décision brusque. Après leur défaite contre la même équipe, le 5 décembre, 0-4 au stade Alphonse-Massamba-Débat de Brazzaville, les Congolaises ont jugé mieux de rester à la maison en mettant fin à leur parcours aux éliminatoires de la Coupe du monde de Costa Rica, en 2022.

Rude Ngoma

RÉFLEXION

Les leçons de la rumba

Ce que démontre, une fois de plus, l'inscription par l'Unesco de la « rumba congolaise » sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité est bien le fait que dans le monde très pragmatique, très matérialiste où nous vivons, la culture, l'art, la musique, la tradition figurent parmi les actifs les plus sûrs, les plus solides parce que les plus durables de toute société humaine. Et que, par conséquent, cet héritage du passé doit être protégé, soutenu, diffusé de mille et une façons à travers le monde grâce aux technologies modernes de communication qui effacent le temps comme l'espace.

Ayant rassemblé au cours des vingt

dernières années une collection unique de pièces anciennes sur toute l'étendue du Bassin du Congo, qui sont exposées dans notre Musée-galerie Les Manguiers à Brazzaville, et ayant contribué activement à l'édification du musée Kiébé-kiébé de N'Golodoua sur les berges de la rivière Alima, près d'Oyo, nous sommes bien placés pour dire, ou plutôt répéter que l'un des enjeux majeurs du temps présent, dans cette partie du monde comme partout ailleurs, est bien la conservation du capital artistique, culturel, symbolique hérité des siècles précédents. Une action que les pays comme la Grèce, l'Égypte, la Chine, la Russie, la France, l'Italie, les États-Unis et bien d'autres ont menée avec une constance remarquable dont ils

tirent aujourd'hui de grandes ressources. Une action que les pays comme les deux Congo doivent maintenant s'employer à concrétiser afin d'en tirer à leur tour des grands profits.

Le Bassin du Congo, pays des Grands Lacs compris, ayant une très longue et très riche histoire dont il reste fort heureusement d'innombrables traces dont beaucoup remontent à l'origine de l'humanité, il importe au plus haut point non seulement de préserver ce capital unique, mais aussi de le mettre en valeur de mille et une façons afin qu'il attire l'attention du monde entier. Exactement comme cela vient de se produire avec la rumba congolaise qui figure désormais en très bonne place

dans la liste des actifs culturels de l'Afrique.

Tout comme cela s'impose aujourd'hui dans le domaine économique, financier, sanitaire, sécuritaire, la coopération culturelle, artistique, historique devrait, nous semble-t-il, figurer en tête de liste des priorités que se fixent les autorités de cette partie du monde non seulement pour la décennie en cours mais également pour les décennies à venir. Et, de ce point de vue, la coordination des actions entre Brazzaville et Kinshasa ne pourrait avoir que des effets positifs, bénéfiques, dont les deux pays tireraient à coup sûr de grands, très grands avantages.

Jean-Paul Pigasse